



# Conseil économique et social

Distr. générale  
10 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

## Commission des stupéfiants

Soixante-troisième session

Vienne, 2-6 mars 2020

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Coopération et coordination interinstitutions  
des actions menées pour aborder et combattre  
le problème mondial de la drogue**

## **Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

Note du Secrétariat

### *Résumé*

Le présent document a été établi conformément à la résolution 51/14 de la Commission des stupéfiants, intitulée « Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ». Dans cette résolution, la Commission a demandé aux États Membres représentés tant à la Commission des stupéfiants qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de collaborer pour améliorer la coordination et l'harmonisation des mesures visant à faire face au VIH/sida en vue d'avancer vers l'objectif d'un accès universel des usagers de drogues à des services globaux de prévention, de soins, de traitement et de soutien. Dans cette même résolution, elle a prié le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de porter à la connaissance des États Membres les décisions pertinentes du Conseil de coordination de l'ONUSIDA à ses sessions se tenant au premier semestre de chaque année, à partir de sa cinquante-deuxième session, et a également prié l'ONUDC de transmettre chaque année ses résolutions pertinentes au Président du Conseil de coordination du Programme. La présente note donne des informations sur les décisions pertinentes prises par le Conseil de coordination du Programme à sa quarante-troisième réunion, tenue à Genève du 11 au 13 décembre 2018, à sa quarante-quatrième réunion, tenue à Genève du 25 au 27 juin 2019, ainsi qu'à sa session extraordinaire, tenue à Genève le 28 mars 2019.

\* [E/CN.7/2020/1](#).



## **Promotion de la diffusion des décisions et des résolutions entre les États Membres représentés tant à la Commission des stupéfiants qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

1. À sa quarante-troisième réunion, tenue à Genève du 11 au 13 décembre 2018, à sa quarante-quatrième réunion, tenue à Genève du 25 au 27 juin 2019, ainsi qu'à sa session extraordinaire, tenue à Genève le 28 mars 2019, le Conseil de coordination du Programme a rappelé que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects était guidée par les principes directeurs suivants : s'aligner sur les priorités des parties prenantes nationales ; se fonder sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ; se fonder sur les droits de la personne et l'égalité des sexes ; se fonder sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ; promouvoir des ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui ; et se fonder sur le principe de non-discrimination<sup>1</sup>.
2. À sa quarante-troisième réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné et formulé des décisions, recommandations et conclusions concernant notamment le point de l'ordre du jour relatif au rapport du représentant des organisations non gouvernementales. Il a demandé à l'ONUSIDA d'aider les États Membres, agissant en partenariat avec les communautés, les organisations de la société civile et les autres partenaires concernés, compte tenu de la législation, du contexte et des priorités de chaque pays, à contribuer à la production de données régionales, nationales et locales sur le VIH et les migrations et à en faciliter l'accès, afin de consolider la base de données disponibles sur les besoins des populations mobiles, et à examiner et adapter les lois, politiques et pratiques qui empêchent les migrants et les populations mobiles, ainsi que les réfugiés et les populations touchées par une crise d'avoir accès à des traitements vitaux, en accordant une attention particulière aux populations clefs.
3. À la même réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif au suivi du segment thématique de la quarante-deuxième réunion du Conseil de coordination du Programme, le Conseil a appelé les États Membres à poursuivre une démarche multisectorielle, notamment afin d'intégrer la prévention et le traitement de la tuberculose dans les services liés au VIH (et inversement) et dans les systèmes de santé en général, dans le but de proposer à tous ceux qui en ont besoin les services voulus de façon plus efficace, effective et équitable, et afin aussi de concevoir des plans mieux coordonnés pour lutter contre les principaux déterminants sociaux et structurels associés au VIH et à la tuberculose, dont la pauvreté, les mauvaises conditions de vie, la stigmatisation et la discrimination.
4. Toujours à la même réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif à la voie à suivre pour parvenir à des résultats durables dans la lutte contre le sida, le Conseil a notamment rappelé les engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, ainsi que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en vue de progresser dans la réalisation de l'objectif consistant à éliminer, d'ici à 2030, la menace que représente l'épidémie de sida pour la santé publique, a encouragé les pays, d'une part, à concevoir des projets intégrés d'investissement dans la lutte contre le sida ainsi que des plans de transition et d'appui à un changement durable en lien avec les stratégies de financement relatives à la santé et aux objectifs de développement durable et, d'autre part, à honorer leurs engagements en vue de remédier aux déficits de financement dans la lutte contre le VIH.

---

<sup>1</sup> Les décisions, recommandations et conclusions formulées par le Conseil de coordination du Programme à ses réunions peuvent être consultées à l'adresse [www.unaids.org](http://www.unaids.org).

5. Toujours à sa quarante-troisième réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif au rapport d'étape annuel sur la prévention du VIH de 2020, le Conseil a notamment demandé aux États Membres, agissant en collaboration avec les organisations communautaires, les organisations de la société civile et les autres partenaires concernés, de continuer à renforcer les activités de prévention et à accélérer leur mise en œuvre, conformément aux engagements énoncés dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida, et a souligné qu'il importait que les États Membres et les principaux donateurs continuent d'investir suffisamment dans la prévention du VIH, en affectant au moins un quart des dépenses consacrées au VIH aux programmes de prévention.

6. À sa quarante-quatrième réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif au suivi du segment thématique de la quarante-troisième réunion du Conseil de coordination du Programme, le Conseil a notamment appelé les États Membres à mettre en œuvre des politiques et programmes fondés sur des données factuelles et axés sur l'être humain, les droits de la personne et les communautés, afin de promouvoir la santé mentale et la qualité de vie, notamment en luttant contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et aux maladies mentales, dans le cadre des services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH, et a demandé au Programme d'examiner et de réviser les pratiques et directives existantes pour veiller à ce que les services de prévention et de prise en charge des maladies mentales et de la toxicomanie soient intégrés aux services proposés pour le VIH, et inversement, et de donner des orientations pour leur mise en œuvre.

7. À la même réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif aux questions financières, le Conseil a notamment encouragé les gouvernements donateurs à effectuer des contributions pluriannuelles et à verser dès que possible leurs contributions au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2016-2021, afin de financer dans son intégralité le budget pour 2018-2019 à hauteur de 484 millions de dollars des États-Unis.

8. Toujours à la même réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif au programme de travail et au budget pour 2020-2021, le Conseil a notamment approuvé le budget de l'ONUSIDA pour 2020-2021 d'un montant de 484 millions de dollars et l'allocation proposée de ces ressources entre les 11 organismes coparrainants et le secrétariat sur la base du modèle révisé de mobilisation et d'attribution des ressources.

9. À sa session extraordinaire, au titre du point de l'ordre du jour relatif au processus de sélection du prochain Directeur exécutif de l'ONUSIDA, le Conseil de coordination du Programme a pris note de la présentation orale du Comité de sélection chargé de superviser le processus de nomination du prochain Directeur exécutif de l'ONUSIDA et a demandé au Comité de tenir compte des vues qu'il avait exprimées.